

Pour plus d'informations, consultez les sites internet officiels :



Institut National de Recherche et de Sécurité

www.inrs.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Site interministériel - Info'pandémie grippale

www.pandemie-grippale.gouv.fr



www.inpes.sante.fr

> Une question ? Un doute ?
Votre médecin du travail est à votre disposition.

Ce document a été produit en fonction des informations recueillies en date du 24/07/2009.

<http://smiec.sante-travail.net>



Service médical inter-entreprises
de la région Choletaise.

34, boulevard de la Victoire
BP 50008 - 49308 CHOLET Cedex

Tél. : 02 41 49 10 70

Fax : 02 41 49 10 73

• Surveillance médicale • Conseils en prévention • Formations



Pandémie grippale

GRIPPE A (H1N1)

Se préparer, c'est préserver notre santé et freiner la pandémie.

Se préparer, c'est maintenir la vie économique et sociale.

De quoi s'agit-il ?

Ce n'est pas la grippe saisonnière.
C'est une infection humaine communément appelée « grippe porcine ».
C'est une infection virale qui se transmet désormais d'homme à homme
(transmission interhumaine).

Comment le virus se propage t-il ?

Tout simplement par projection de gouttelettes lors de toux et
d'éternuements, et par contact avec des mains ou
des surfaces contaminées.

Quels sont les symptômes ?

Fièvre supérieure à 38°,
courbatures,
grande fatigue,
maux de tête,
toux,
gêne respiratoire.

**Si vous ressentez
ces symptômes :**

appelez votre médecin traitant
qui jugera de la suite à donner et,
le cas échéant,
prévenez votre employeur.

> Conduite à tenir

Pour se **protéger** de la grippe, nous devons tous adopter des **gestes essentiels** qui limiteront considérablement les **risques de contagion** :

- **Lavez-vous les mains** fréquemment et minutieusement à l'aide de savon ou de solution hydroalcoolique. Essuyez-vous les mains avec des essuie-mains à usage unique et jetez-les dans poubelles adaptées.



- **Couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en papier lorsque vous toussiez et éternuez.**

Puis jetez votre mouchoir dans une poubelle et lavez-vous les mains.



- **Nettoyez régulièrement**

avec un produit détergent usuel les objets et les surfaces : téléphones, interrupteurs, claviers, poignées, plan de travail...

- **Traitez les déchets (masques, gants, essuie-mains, mouchoirs...)**

avec le plus grand soin, en employant 2 sacs, l'un dans l'autre, que vous fermerez hermétiquement. Pensez à vous laver les mains après manipulation.



- **Limitez les contacts physiques** : ne pas s'embrasser ni même se serrer la main, conserver une distance de 2 mètres entre chaque personne et suspendre les activités de groupe, les réunions ...

- **Aérez les locaux** aussi souvent que possible.

- Le **port de masques** est fortement recommandé, de type :
 - > FFP2 pour les personnes en contact avec le public ou le personnel soignant,
 - > Chirurgicaux pour les autres.

> Une question ? Un doute ?
 Votre médecin du travail est à votre disposition.

> Organiser la vie de l'entreprise

LES CONSEQUENCES D'UNE PANDEMIE :

- diminution des effectifs sur les lieux de travail,
- défaillance des fournisseurs et difficultés d'approvisionnement,
- perturbation et dégradation de services sensibles (fourniture d'énergie, fonctionnement des communications, restrictions de circulation),
- impact sur la production et sur les services aux clients...

Evaluer le risque dans votre entreprise

- Analyser votre activité (salariés en contact avec les malades, en contact avec le public, salariés en déplacement...).
- Mettre en place des mesures collectives et individuelles de prévention (télétravail, conférence téléphonique, masques, gants, produits d'hygiène.....).

Elaborer sans attendre

un " Plan de Continuité d'Activité " (PCA)

www.pandemie-grippale.gouv.fr/IMG/pdf/pca.pdf

- Anticiper les absences potentielles.
- Hiérarchiser les activités de l'entreprise et identifier celles qui sont indispensables.
- Evaluer alors les ressources indispensables (humaines, techniques, financières, juridiques...).

Adapter votre entreprise en conséquence

- Informer vos salariés sur la mise en place du Plan de Continuité d'Activité (PCA) et sur les moyens de prévention prévus.
- Appuyez-vous sur les représentants du personnel pour relayer les consignes.
- Organiser l'activité en limitant les contacts directs.
- Prévoir en quantité suffisante les masques, les moyens de lavage des mains, les sacs poubelles...
- Informer vos salariés des gestes et comportements à adopter.